

Réf : 0874/MIC/SG/DNCIC/2026

COMMUNIQUÉ RELATIF AUX PRIX DE L'EAU EMBOUTEILLÉE

Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'importation, de la production et de la commercialisation des objets plastiques à usage unique, le Ministère de l'Industrie et du Commerce constate des hausses spéculatives du prix de l'eau embouteillée que rien, dans cette mesure, ne justifie.

En conséquence, les producteurs, importateurs, distributeurs et commerçants sont invités à maintenir les prix pratiqués avant l'entrée en vigueur de l'interdiction.

Le Ministère rassure la population que des dispositions sont en cours pour accompagner la diversification de l'offre par des formats de bouteille adaptés aux besoins des consommateurs et promouvoir la commercialisation de l'eau en sachets biodégradables.

Les services compétents de contrôle assurent une surveillance renforcée du marché. Toute hausse injustifiée ou pratique commerciale abusive peut être signalée au numéro vert du Ministère, en précisant si possible le lieu de vente, le produit concerné et le prix pratiqué :

 **142** — NUMÉRO VERT DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Le Ministère remercie les opérateurs économiques et les consommateurs de leur civisme et de leur collaboration.

Conakry, le 1er octobre 2026

 Le Ministre

Aboubacar KOUROUMA



Boulevard du commerce, quartier Almamy, Commune de kaloum
Conakry : Bp: 13 Tél : (+224) 625 67 71 07
Email : contact@mic.gov.gn Site Web : www.mcipme.gov.gn

